

L'ajournement

Le taux de la taxe aura sur les prix des maisons neuves un effet inflationniste moyen d'environ 2 p. 100 à l'échelle nationale. Il pourrait atteindre 3 p. 100 dans les grands centres urbains où le prix des terrains est très élevé. Je sais que le ministère des Finances n'accepte pas ces chiffres, mais la hausse inflationniste moyenne de 2 p. 100 aussi bien sur les maisons neuves que sur les maisons existantes est un chiffre qui est généralement accepté par les organismes du secteur du bâtiment comme l'Association canadienne des constructeurs d'habitations.

Le chiffre est calculé en tenant compte de l'effet actuel de la taxe de vente fédérale, comparé à celui de la nouvelle taxe sur les produits et services. On ne peut évaluer en dehors de tout contexte l'effet de la TPS sur le prix des maisons. Les initiatives des provinces et des municipalités, qui ont accru les charges financières du secteur de l'habitation par des taxes sur le transfert de biens fonciers, des taxes sur les terrains, des droits d'administration et d'autres moyens, rendent aussi les habitations moins abordables. Le gouvernement a promis de tenir compte de ces facteurs mais, de toute évidence, il ne l'a pas fait.

Les remises offertes ne suffisent pas à contrer l'impact inflationniste de la taxe sur les produits et services, mais en plus, elles sont en soi injustes pour les Canadiens qui vivent dans des régions de vie chère où ils doivent payer des prix plus élevés non parce que les maisons sont luxueuses mais parce que les terrains coûtent plus cher.

Le gouvernement ne prend pas ces faits en ligne de compte. Il s'accroche plutôt à la conclusion que la TPS ne fera augmenter que légèrement le prix des nouvelles maisons, plus exactement de 0,3 p. 100 en moyenne. Pourquoi le gouvernement ne prête-t-il aucune attention aux organisations s'occupant de logement, qui l'accusent de surestimer le fardeau de l'actuelle taxe de vente fédérale sur une maison neuve typique?

Le gouvernement insiste pour dire que la taxe de vente fédérale sur une maison neuve est de 4,2 p. 100 environ. D'autres statistiques la situent à 3,7 p. 100 seulement, avec moulttes preuves à l'appui.

Le ministère des Finances n'a publié aucun des calculs à l'appui de son estimation. Pourquoi le gouvernement n'explique-t-il pas comment il en arrive à dire que la TPS sera finalement de 1,6 p. 100 sur les maisons neuves à Toronto? On a fourni au gouvernement des calculs détaillés montrant qu'elle serait plutôt de 3 p. 100.

Le gouvernement conservateur est-il démocratique quand il dit aux Canadiens qu'ils ont tort et que lui a raison. Il prétend qu'il n'a pas de comptes à rendre.

Le régime de la taxe de vente actuelle ne disparaîtra pas au complet le premier janvier 1991, comme il veut nous le faire croire. Le gouvernement persiste à s'accrocher à cette hypothèse idéaliste. Il serait plus raisonnable de croire que dans un avenir prévisible, un tiers de la taxe actuelle subsistera dans la structure du coût des nouvelles maisons.

Je demande au gouvernement de déposer sérieusement ces données sur l'effet que la TPS aura sur l'habitation parce que les gens veulent acheter des maisons. Ils ont besoin de se loger, mais ils ne peuvent pas se permettre d'acheter des maisons si la TPS rend plus difficile leur accès à la propriété.

L'hon. Alan Redway (ministre d'État (Habitation)): Monsieur le Président, à maintes reprises, j'ai dit aux Canadiens, et je veux le répéter à nouveau ce soir au député, que mon principal objectif est d'assurer à tous les Canadiens des logements décentes à des prix abordables. C'est un objectif, qui n'est pas seulement le mien, mais aussi celui du gouvernement. C'est d'ailleurs aussi, et cela pourra peut-être surprendre le député, celui du ministre des Finances.

La question des logements à des prix abordables a été abordée par le ministre des Finances à l'automne 1988. Il a alors indiqué qu'avec l'imposition d'une taxe sur les produits et services, on ferait des efforts sur ce point pour les Canadiens à revenu faible et modeste.

À la suite de cette promesse du ministre des Finances, ses collaborateurs et mes représentants à la SCHL ont eu de nombreux entretiens qui se sont échelonnés sur bien des mois. À maintes reprises, j'ai personnellement discuté de ce problème absolument vital avec le ministre des Finances.

Ces discussions s'inscrivaient dans le cadre de l'étude de la taxe sur les produits et services qu'on voulait présenter pour remplacer la taxe de vente fédérale actuellement en place, taxe qui pénalise nos exportateurs, profite aux importateurs et réduit le nombre d'emplois au pays ainsi que le revenu brut de l'ensemble des Canadiens.

Le but premier était d'éliminer cette taxe. Bien sûr, on visait également à trouver une façon de maintenir le prix des logements à un niveau raisonnable, compte tenu des discussions que nous avons eues et où certains prétendaient que nous devions taxer tout, non seulement les logements neufs, mais tous les immeubles sans exception. Cela devait s'inscrire dans le cadre du projet de taxe sur les produits et services de 9 p. 100 et d'une taxe sur les